



Apports de la recherche-action par et sur les coopératives

Noémie de Grenier, Thomas Lamarche

► **To cite this version:**

Noémie de Grenier, Thomas Lamarche. Apports de la recherche-action par et sur les coopératives. Les Dossiers de la DREES, DREES, 2018, Formes d'économie collaborative et protection sociale Actes du séminaire de recherche de la DREES et de la DARES, 31, pp.158-166. hal-02153934

HAL Id: hal-02153934

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02153934>

Submitted on 12 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Apports de la recherche-action par et sur les coopératives

**Noémie de Grenier (Coopaname ; Manucoop)
Thomas Lamarche (LADYSS, Université Paris-Diderot ;
Manucoop)**

Nous vous proposons un parcours peut-être moins par le haut, moins théorique, même s'il y aura évidemment des éléments théoriques dans cette présentation. Il s'agit plutôt d'aborder les pratiques et les diagnostics de deux coopératives que sont Coopaname, qui est une CAE, et La Manufacture coopérative, qui est une coopérative issue de démarches et de recherches-actions qui sont menées depuis une dizaine d'années sur le statut d'entrepreneur salarié. C'est donc une présentation plutôt centrée sur la pratique et le terrain.

Nous sommes donc deux intervenants : un chercheur à l'UMR Ladyss qui s'intéresse aux formes alternatives d'organisation ; une codirectrice de Coopaname, dont elle est associée depuis 2009 et qui participe également aux travaux de la commission recherche depuis lors. Ils sont tous deux associés de la Manufacture coopérative depuis son origine. Nous sommes aujourd'hui invités très régulièrement à intervenir sur le sujet de la numérisation de l'économie, en particulier des plateformes et des questions qu'elles posent en matière de modes de travail, de revenus et de protection sociale. Pour autant, c'est pour nous un sujet qui est arrivé un peu tard.

Atomisation du marché du travail et émergence des CAE

Les CAE s'inscrivent en effet plutôt dans l'histoire de la transformation, sur un temps un peu plus long des entreprises, des modes de travail et des conditions d'emploi. Nous assistons globalement depuis les années 1980 / 1990 à un mouvement que l'on considérera lent ou rapide selon le regard que l'on porte sur le développement de nouvelles formes de travail indépendant, sur les mutations à l'intérieur du salariat avec l'autonomie croissante de certaines catégories de salariés et sur un certain nombre de situations qui ont été qualifiées de « confuses » dans les interventions précédentes. Entre la réalité du travail et les statuts, il existe effectivement un continuum de situations, depuis la subordination salariale très classique, que l'on reconnaît comme norme salariale lors des Trente Glorieuses à des situations d'indépendance ou de semi-indépendance notamment. Avec le phénomène des plateformes, il y a un idéal type extrêmement fort qui nous fait réagir, mais en réalité, les situations de dépendance économique des travailleurs indépendants ne sont pas tout à fait nouvelles, et ne sont pas homogènes.

Coopératives d'activités et d'emploi : vers des mutuelles de travail

La CAE est une forme d'entreprise née dans les années 1990 en réaction à l'arrivée dans les circuits d'aide à la création d'entreprise d'une nouvelle catégorie de personnes qui ne sont pas ce que l'on pourrait qualifier de « futurs patrons de PME », mais plutôt ce que l'on va appeler quelques années plus tard : « les nouveaux indépendants », les *freelances*, etc.

Ce sont des personnes qui sont orientées vers la création de micro-entreprises ou plus encore vers la mise en place de situation de travail autonome, car leur aspiration est en réalité de créer leur propre emploi, voire plutôt de créer leur propre revenu, sous l'effet de la contrainte d'un taux de chômage persistant et élevé, mais aussi parce qu'elles ressentent une envie de travailler selon leurs propres règles. Elles aspirent à l'autonomie. Elles aspirent à travailler de manière autonome. Pour autant, leur aspiration profonde n'est pas tant de devenir chef d'entreprise, ni donc entrepreneur, mais plutôt de vivre de leur travail et de leur métier suivant leurs propres règles.

La question que cette situation soulevait était de savoir pourquoi cette aspiration, qu'elle soit contrainte ou volontaire, devait s'incarner dans la création de micro-entreprises lorsqu'on sait à quel point cela peut devenir compliqué. La première conséquence de la création d'une micro-entreprise est effectivement que l'on porte la responsabilité totale de son activité économique en tant qu'individu, ce qui pose un certain nombre de problèmes, notamment d'extension vers la sphère personnelle (temps de travail, mais aussi responsabilité financière).

Par exemple, si j'oublie ou si je commets une erreur de déclaration au RSI, si je n'accomplis pas une formalité administrative, si je suis mauvais en gestion, si l'activité ne fonctionne pas ou si je ne trouve pas mon marché, comme il n'y a pas de séparation entre les biens personnels et les biens de l'entreprise, cela peut aboutir à des situations catastrophiques, d'autant plus que bon nombre de ces nouveaux profils de travailleurs indépendants sont des personnes qui vivent du chômage ou des minimas sociaux, c'est-à-dire des profils relativement fragiles économiquement et des profils d'entreprises fragiles elles aussi, car très peu capitalisées. C'est la période à laquelle va être inventée la SARL à un euro, et l'on sait que moins une entreprise est capitalisée et moins elle a de chances de survie. Ce qui peut paraître antinomique, d'ailleurs.

L'idée originelle des CAE était de créer une entreprise pérenne et de permettre à des personnes de venir elles-mêmes créer leur activité au sein de cette entreprise. L'interrogation fondamentale concernait la manière de sécuriser les parcours professionnels de ces personnes. Il en a découlé la conviction que la meilleure manière de les protéger était peut-être de les réunir dans une seule entreprise avec quatre formes de sécurisation principales.

La première, que l'on vient de décrire en creux, est une forme de sécurisation juridique, c'est-à-dire que les personnes ne créent pas leur propre statut, leur propre société au sens légal, mais elles rejoignent une entreprise déjà existante et c'est la personne morale, l'entreprise qui a été construite collectivement qui va porter la responsabilité économique de l'ensemble des activités qui se développent en son sein. Cela signifie que, même en cas de gros échec, les huissiers ne se rendront pas chez une personne. Ce partage collectif, le fait de revendiquer que la responsabilité des activités économiques est portée collectivement est véritablement fondamental.

La deuxième forme de sécurisation est liée à la première. C'est le fait que, derrière cette forme de sécurisation juridique au travers du portage collectif de la responsabilité, la fonction d'employeur est mutualisée. Lorsque je rejoins la coopérative, avec le chiffre d'affaires que mon activité va dégager, je vais pouvoir me salarier au sein de cette

coopérative qui va jouer pour moi le rôle d'employeur, pour s'acquitter des déclarations par exemple. C'est bien moi qui pilote mon activité, qui détermine le montant de mon salaire, qui choisis de faire une rupture conventionnelle lorsque je veux quitter la coopérative, de rester dans la coopérative ou de faire varier mon salaire, mais la coopérative joue ce rôle d'employeur. J'ai un contrat de travail en bonne et due forme et des fiches de paie comme les autres à faire valoir auprès de mon banquier ou de mon bailleur.

Ces deux premières formes de sécurisation supposent qu'un certain nombre d'éléments soient mutualisés, notamment les fonctions supports en matière de comptabilité, d'administration de l'entreprise, de rapports avec le greffe du tribunal de commerce ou de paie et d'édition des bulletins de salaire.

Il y a deux autres formes de sécurisation qui nous semblent centrales dans le projet des coopératives d'activité ou ce que l'on appellera plus largement : « un mouvement vers une forme de mutualité de travail ». C'est d'abord le fait d'appartenir à un collectif. En l'occurrence, c'est un aspect qui s'enracine dans l'économie sociale version XIX^{ème} siècle de ce que l'on fait. Une des meilleures formes de sécurisation est le fait de pouvoir disposer de lieux collectifs où se retrouver, échanger sur ses expériences, débattre sur les tarifs pratiqués, sur les pratiques d'un employeur ou d'un donneur d'ordres et trouver des stratégies pour le contourner. C'est en somme avancer ensemble pour trouver des solutions concrètes aux problèmes rencontrés.

La dernière forme de sécurisation peut être qualifiée d'« éthique ». C'est le fait de pouvoir maîtriser complètement son activité. C'est moi qui choisis mes clients, mes horaires, qui détermine ce que je fais et ce que je ne fais pas, de quelle manière je le fais, etc. Et cela prend place dans le cadre d'une entreprise démocratique, car chacun a vocation à en devenir associé et à gérer avec d'autres cette entreprise collective.

Des CAE à la manufacture coopérative

Soulignons maintenant la démarche que nous avons suivie et qui nous conduit de l'histoire et des pratiques des coopératives d'activité et d'emploi vers une démarche de recherche-action qui s'est incarnée dans une coopérative au sens de la création d'entreprise coopérative (sous le statut de loi de 1947). Celle-ci s'appelle : « La Manufacture coopérative » (qu'on appelle souvent Manucoop) (<http://manufacture.coop>).

À partir de dispositifs de recherche-action menés initialement par Coopaname et Oxalis, puis en lien avec un laboratoire, l'UMR LADYSS, et deux autres coopératives (Vecteur activités et Initiatives et cités) nous avons construit des dispositifs, des lieux, des moments et des enquêtes de recherche-action, notamment sur un double objet. Le premier est l'objet « organisation coopérative ». Qu'est-ce que c'est que de créer et faire vivre une coopérative ? Qu'est-ce qu'une société organisée d'abord par des personnes, et non par du capital séparé des personnes ? Qu'est-ce qu'un collectif qui se donne des moyens de délibération s'inscrivant dans la perspective coopérative et dans les enjeux de la réflexivité coopérative ? En outre, l'idée était de travailler avec et sur des coopératives qui se sont structurées en tant que dispositifs d'expérimentation à propos des discontinuités du travail

et de l'emploi. Ce second objet, les discontinuités du travail et de l'emploi, est ce qui nous intéresse plus directement aujourd'hui, dans le cadre de ce séminaire.

Il est intéressant pour ceux qui ont suivi les débats en économie, de considérer que, nous, économistes plutôt institutionnalistes, nous mettons en place des dispositifs d'expérimentation. Il est clair que nous avons là des dispositifs d'expérimentation qui ne doivent pas grand-chose à ce que fait Esther Duflo ou ce qu'ont promu Pierre Cahuc et André Zylberberg. Une des particularités de ce que nous poursuivons est non pas d'expérimenter **sur** des populations, mais d'expérimenter **avec**. Et cette démarche de production de savoir avec les populations concernées nous apparaît essentielle dans la construction d'un savoir pour l'action, avec les personnes impliquées et non à distance des populations « traitées ». Nous rejoignons ainsi les bases fondamentales de la recherche-action, en référence en particulier à Dewey.

Lors de la construction de La Manufacture coopérative, dans laquelle il y a 25 associés, dont des personnes morales (quatre coopératives d'activité et d'emploi), des chercheurs et chercheuses, des acteurs et actrices, l'idée était de proposer des lieux, des temps de réflexivité et de mener des enquêtes. Il s'agit de voir la manière dont les personnes font face aux discontinuités et de partir de la réflexivité des personnes engagées dans ces dispositifs. Un des éléments, qui n'est pas du tout anecdotique, est la recherche de l'autonomie par les personnes engagées dans ces structures. Puis, il s'agit pour nous de voir comment se créent des éléments de tension à l'égard des processus de subordination et comment les personnes font face à la subordination. Une des clés est le déplacement de la subordination salariale vers la dépendance aux donneurs d'ordre. La problématique centrale est celle de la mutualisation, au sens de la production commune de moyens pour faire face au processus d'autonomisation des personnes. Il faut se rappeler que la protection sociale est née de luttes sociales, de collectifs, de caisses ouvrières. Se rappeler des conditions d'émergence depuis le bas de la protection sociale, par les collectifs est un élément essentiel dans les recompositions actuelles. Nous faisons vivre ce lieu et cet espace de recherche-action.

Présentons quelques éléments sur le canevas de lecture que nous développons, notamment deux éléments qui sont déjà en partie des résultats des travaux menés. Pour ceux qui connaissent les travaux d'Antonella Corsani et de Marie-Christine Bureau, vous verrez que leurs démarches sont imbriquées dans ces travaux. Antonella Corsani est d'ailleurs associée à Manucoop.

De la subjectivité moderne à la subjectivité contemporaine : sujet autonome vs sujet indépendant

Il y a un point sur lequel il convient de s'arrêter un peu, car il nous semble très important au regard des discussions que nous avons eues jusqu'à présent. C'est la tension entre la figure de l'indépendant (ou du travailleur ou de la travailleuse indépendante) et la figure de l'autonomie (ou du travailleur ou de la travailleuse autonome). Je dis : « travailleur ou travailleuse », car nous avons également un volant d'activités sur la « Fabrique de

l'égalité » dans les coopératives et les logiques d'assignation en termes de genre, dont il ne sera pas question aujourd'hui, mais on aimerait en parler plus¹³.

Lorsque nous travaillons sur les notions de travail Autonome vs travail Indépendant, nous ne faisons pas du tout référence aux mêmes définitions que les définitions juridiques qui ont été données précédemment. Ce serait d'ailleurs intéressant de confronter plus en profondeur la tension entre les définitions juridiques évoquées par les autres intervenants et les définitions philosophiques, économiques, de *social scientist* qui sont aussi nourries de psychologie chez Cornelius Castoriadis auquel nous nous référons.

Dans la figure de l'indépendance, celle qui est régulièrement mobilisée et médiatisée, il y a une dimension de raison humaine triomphante, un lien à *l'homo oeconomicus* très présent. Cela peut avoir un effet très direct, en fragmentant le salariat de façon à structurer une logique contractuelle et non plus salariale et donc que ce soient les individus seuls qui se présentent, et non des individus groupés. D'un certain point de vue, c'est ce qui a été évoqué dans l'intervention précédente. Il y a un aspect de retour à la loi Le Chapelier en 1792 interdisant les corporations et les regroupements et favorisant la mise en marché du travail. Il y a quelque chose de fascinant de voir les retours de l'histoire.

Il y a donc là un régime d'individualisation qui est un très fort marqueur de la dynamique néolibérale. Dynamique néolibérale dont on peut donner plusieurs définitions, mais c'est notamment l'acceptation foucaldienne, s'intéressant à la construction d'un sujet entrepreneur de lui-même que l'on va retenir (même si la définition par la généralisation de la concurrence de tous contre tous est elle aussi pertinente). Il y a donc une dynamique de construction institutionnelle d'un sujet anonyme, interchangeable, qui constitue une fragmentation du corps social. De façon plus conceptuelle que juridique, il convient de saisir toutes les dynamiques qui construisent un sujet indépendant, fragmenté et qui correspondent à un certain idéal type, par exemple chez un certain nombre de collègues économistes, l'idéal du marché atomisé.

De l'autre côté, il y a la figure de l'autonomie ou de l'autonome, notamment avec un lien très étroit entre la question de l'autonomie et celle de l'interdépendance entre sujets autonomes. C'est un aspect qui nous intéresse beaucoup dans les mutuelles de travail et qui prend une certaine distance avec des processus de rationalisation ou des formes de rationalité. Voilà l'idée centrale dans les travaux que nous menons sur la question de l'émancipation : la mise en discussion des processus qui permettent l'émancipation des sujets, notamment par l'intermédiaire de la réalisation du travail, le travail comme œuvre et comme réalisation de soi, mais aussi par l'intermédiaire de la dimension collective. Puis il s'agit de regarder les conditions effectives de cette autonomie, notamment avec un point très important pour nous, à savoir les conditions économiques de la construction du revenu des personnes, car l'un des premiers éléments de l'autonomie est bien sûr la construction de son propre revenu.

Il y a donc un enjeu de subjectivité (construction du sujet autonome) et d'intersubjectivité (interdépendance entre sujets autonomes) qui nous semble majeur. Notre processus de

¹³ Voir le programme de recherche « Fabriquer l'égalité » : <http://manufacture.coop/universite-ephemere-fabriquer-legalite%e2%8e%aa3-4-mai-2018%e2%8e%aaparis/>

recherche-action a pour objet d'observer ce que l'on peut désigner en référence à Castoriadis, comme l'auto-institution de solidarité. C'est la manière dont, progressivement, on expérimente et on a des retours d'expériences sur ces éléments de mutualisation, c'est-à-dire les tentatives de construction de solidarité. Nous ne pensons pas que c'est un modèle qui doit se généraliser à tout le monde. On observe un double processus : un processus défensif des populations mises en marge du salariat ; une posture offensive, de construction de solidarité, d'invention de formes renouvelées d'agir collectif.

Régime des affects de l'indépendant vs construction des collectifs de travailleurs autonomes

Soulignons plusieurs points importants de la comparaison de ce que l'on pourrait appeler « le régime des affects de l'indépendant » (compris au sens de ce qui le pousse à agir) avec la construction de collectifs de travailleurs autonomes. Vous voyez bien ainsi comment on essaie de situer, d'accompagner par l'intermédiaire d'une certaine réflexivité entre recherche et action, des collectifs de travailleurs et travailleuses autonomes.

Il y a donc cette idée qui est la signature de Coopaname et qui est également très présente dans La Manufacture coopérative, de « Faire société ». C'est la question démocratique. La délibération entre les personnes qui travaillent est un élément absolument essentiel. C'est aussi une condition de l'émancipation, c'est-à-dire la capacité à faire l'entreprise elle-même, et non être considéré comme un contractant qui n'aurait qu'à suivre le trajet que lui donne son téléphone et à pédaler très vite s'il veut réussir à avoir le prochain *shift* (pour prendre la figure du travailleur indépendant livreur à vélo).

Il s'agit pour nous d'interroger un certain nombre d'éléments que l'on pourrait caractériser rapidement comme des « impasses du néolibéralisme », notamment ce qui est lié à la fragmentation du sujet. Puis, il s'agit de voir comment les acteurs se construisent ou se reconstruisent. Un des éléments que nous empruntons à Cornelius Castoriadis est celui d'imaginaire instituant qui rend compte de la capacité d'entreprise et d'organisation par l'imaginaire et par la capacité d'invention, de produire de nouvelles solidarités.

Nous ne sommes pas dans une posture visant et disant qu'on va changer le monde par le haut. On a bien au contraire un arrimage par le bas, mais avec cette idée de voir comment cela peut s'agréger dans des éléments plus structurants, notamment passer d'expérimentations micros à du méso social, c'est-à-dire des structures intermédiaires qui forment des poches ou des espaces autonomes vis-à-vis des éléments de régulation néolibérale qui construisent le sujet entrepreneur de lui-même. Nous tentons de nourrir un processus d'observation sur ces éléments. Toute la difficulté est de savoir comment faire pour garder la distance critique lorsqu'on est engagé dans ces dispositifs ? C'est un des enjeux de la recherche-action, c'est un des enjeux de toute personne qui est engagée dans une action collective et ne reste pas en surplomb.

La recherche-action sur les revenus et temps de travail des coopératrices.teurs

Afin de donner un peu de concret, nous allons dire quelques mots d'une recherche-action que nous avons menée sur les revenus et les temps de travail (http://www.coopaname.coop/system/files/file_fields/2017/09/19/enquete-revenus-tps-

[travail-coopaname-oxalis-web.pdf](#)). La recherche-action a duré trois ans, elle associe à la fois les membres des deux coopératives, Oxalis et Coopaname, et une équipe de chercheur.es, notamment Antonella Corsani et Marie-Christine Bureau qui ont été citées précédemment. L'ambition est de mieux comprendre les situations de travail, les conditions d'emploi avec un focus sur les revenus et les temps des coopérateurs.

Il est évidemment très important pour nous de parvenir à comprendre ce qui se joue au quotidien dans la vie des coopérateurs et de réussir à sortir d'un regard focalisant sur les situations individuelles pour monter un peu en généralité mais, au-delà de cela, il faut se rendre compte que tous les rapports qui ont été publiés soulignent ces zones grises de l'emploi sur lesquelles on manque de statistiques, de faits et d'un certain nombre d'éléments tangibles pour comprendre comment s'articule la vie des personnes en rapport avec le travail. Or c'est évidemment fondamental pour penser des systèmes de protection sociale, de nouvelles solidarités et de nouveaux droits. Il faut nécessairement s'intéresser à ce qui se passe réellement dans la vie de ces travailleurs dits « atypiques » aujourd'hui.

Parmi les principaux résultats de cette enquête, le premier est de parvenir à qualifier un revenu interne moyen, c'est-à-dire le revenu que les personnes dégagent à travers leur activité autonome, à travers la coopérative (ce qui est très différent du chiffre d'affaires (cf. discussion précédente). C'est à peu près le double du revenu des autoentrepreneurs. Ce n'est pour autant pas fantastique. Le salaire brut moyen mensuel est de 900 euros dans nos coopératives. Cela comprend des temps complets, des temps partiels, subis, choisis, etc. Pour les autoentrepreneurs, l'Insee avance le chiffre de 460 euros par mois, là encore avec un mélange de situations très variées.

En moyenne, 64 % du revenu global des coopérateurs sont dégagés dans la coopérative. Une ambition importante de l'enquête était de voir, au-delà du statut dans la coopérative, la manière dont s'articule la totalité des revenus et dont les personnes parviennent à vivre. Nous avons donc étudié également les revenus complémentaires que pouvaient percevoir les personnes, que ce soit par un autre travail en parallèle, un autre statut, l'allocation chômage, le RSA, l'allocation adulte handicapé ou encore les revenus du conjoint. On constate que le revenu fiscal moyen par unité de consommation des coopérateurs est dans la moyenne nationale. Il nous semble que c'est relativement significatif.

Avant de passer à des considérations plus générales, le résultat marquant que cette enquête a réussi à déceler est le fait que l'un des éléments ayant le plus d'impact sur les revenus est le travail collectif. Les personnes qui travaillent collectivement ont un revenu moyen beaucoup plus élevé que les personnes qui travaillent uniquement seules. Il faudrait dès lors pouvoir approfondir ce résultat, réaliser à nouveau cette enquête en affinant les questions, en croisant les données avec les secteurs d'activité et les parcours professionnels des personnes. Néanmoins, le revenu moyen des femmes qui travaillent toujours seules est trois fois inférieur à celui des femmes qui travaillent régulièrement en collectif. C'est effectivement beaucoup plus marqué chez les femmes que chez les hommes, et les femmes représentent 70 % des coopérateurs de la coopérative.

Il faudrait donc approfondir ce sujet sur les modes de travail et sur la manière dont on construit du rapport de force à travers le fait de travailler collectivement pour pouvoir aller

sur des marchés avec plus de valeur ajoutée ou pouvoir imposer sans doute plus facilement ses conditions (notamment tarifaires) à travers des prestations plus complexes.

Il est extrêmement marquant de voir la manière dont la situation entre SMart en Belgique et Deliveroo est en train de changer. Les deux entreprises avaient signé une convention. Or Deliveroo dénonce aujourd'hui cette convention et exige que tous ses coursiers soient indépendants statutairement, et non plus membres de SMart. Ceci pose une réelle question sur la manière dont on peut réussir à négocier et à trouver de la reconstruction de rapport de force avec des acteurs qui exigent d'atomiser absolument la force de travail.

Sans s'attarder sur les résultats qui sont également disponibles sur le site de Coopaname, mais concernant les éléments marquants, il semble que la question de la reconstruction de rapports de force ne peut pas être décorrélée de celle de parvenir à coproduire ou à faire produire par les acteurs leurs propres analyses et leurs propres données. En ce sens, la recherche-action n'est pas intéressante uniquement pour son résultat, mais aussi pour tout le processus qui se joue à l'intérieur.

Nous pourrions également imaginer d'articuler ce type de dispositif d'enquête, de recherche sur les revenus et temps de travail avec des formes d'expérimentation sur des problèmes qui interrogent aujourd'hui. Je pense notamment à l'assurance chômage qui a beaucoup fait débat ces derniers temps. Il serait possible d'expérimenter par exemple des formes de chômage partiel au sein des coopératives pour tenter de contrer les formes de discontinuité ou voir comment on parvient à les prendre en charge collectivement. Il pourrait être intéressant d'articuler des dispositifs expérimentaux avec des recherches-actions de ce type.

Conclusion

La question de « Faire société » constitue un élément essentiel de l'ensemble des compromis sociaux qui ont été noués sur de très longues périodes et qui apparaissent très clairement après-guerre dans une configuration de progrès social lié au salariat. La déconstruction de ce compromis salarial est extrêmement problématique. L'intervention précédente notamment a montré l'ensemble des processus qui peuvent mener à des diffractions.

Ce que nous mettons en avant est la double question de l'émancipation déjà évoquée, mais sur laquelle nous souhaitons terminer. Faire avec les personnes qui travaillent plutôt que faire depuis le haut, c'est-à-dire depuis les opérateurs qui les mettent au travail, constitue une posture de recherche et une posture politique très structurante de ce qui va advenir. Cette double émancipation est constituée d'une part des conditions de l'émancipation économique, c'est-à-dire les conditions de la construction de revenus. Cela renvoie à ce que nous disions précédemment, c'est-à-dire au fait d'avoir un appareillage informationnel sur les éléments variés de la construction des revenus qui sont très hybridés. Il s'agit d'autre part de penser aux conditions de l'émancipation politique, c'est-à-dire la capacité des acteurs à produire les cadres qui les régissent, et non se faire imposer des cadres par des tiers, quand bien même on les appellerait : « tiers de confiance ».

Les enjeux de mutualisation nous paraissent centraux. Les processus de mutualisation peuvent être l'objet d'expérimentation. Pour conclure, il nous semble important que nous puissions nous donner la possibilité de mener à bien des expérimentations concrètes, avec les acteurs eux-mêmes, afin de pouvoir disposer d'un bilan contrasté, et non uniquement des informations données, éventuellement, par les plateformes. Il a beaucoup été question de plateformes. Comme vous l'avez compris, nous ne parlons pas essentiellement des plateformes, mais d'un ensemble bien plus large de personnes en situation de travailleur externalisé ou d'indépendant forcé. Il nous semble nécessaire de ne pas laisser aux plateformes elles-mêmes la maîtrise du débat, des idées et de l'opinion.